



## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP HARDENER E40

#### **Art.-No.**

525 1067, 525 1122, 525 1139, 525 1146

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/du mélange**

agent de durcissement

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Fabricant**

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 63  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 0

#### **Fournisseur**

Société: Rema Tip Top Vulc-Material AG  
Rue: Birmensdorferstrasse 30  
Lieu: CH 8902 Urdorf  
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282  
Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299  
e-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

Toxikologisches Informationszentrum Schweizer Notfalldienst

Freiestraße 16

CH-8028 Zürich

Tel. 044 251 51 51

Notrufnummer (24h): 145

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: F - Facilement inflammable, Xn - Nocif

Phrases R:

Facilement inflammable.

Nocif en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### **Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acétate d'éthyle

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation avec phosphorothiolate dans acétate d'éthyle

**Composants dangereux**

| N° CE            | Substance                                                     | Quantité |
|------------------|---------------------------------------------------------------|----------|
| N° CAS           | Classification selon la directive 67/548/CEE                  |          |
| N° Index         | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]        |          |
| N° REACH         |                                                               |          |
| 205-500-4        | Acétate d'éthyle                                              | < 75 %   |
| 141-78-6         | F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67        |          |
| 607-022-00-5     | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066  |          |
| 01-2119475103-46 |                                                               |          |
| 223-981-9        | Phosphorothiolate de tris-(p-isocyanatophényle)               | < 30 %   |
| 4151-51-3        | Xn - Nocif R22                                                |          |
|                  | Acute Tox. 4; H302                                            |          |
| 01-2119948848-16 |                                                               |          |
| 203-628-5        | Chlorobenzène                                                 | < 1 %    |
| 108-90-7         | Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R10-20-51-53   |          |
| 602-033-00-1     | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H411 |          |
| 01-2119432722-45 |                                                               |          |

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.  
Éloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.



#### **Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

chlorocarbures, Acide cyanhydrique (HCN), Isocyanates (NCO), Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de phosphore, oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### **Information supplémentaire**

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Maintenir une ventilation et une extraction d'air convenables au poste de travail.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

##### **Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec:

des amines, alcools, Des acides et des bases.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

agent de durcissement

### **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

| N° CAS   | Substance        | ppm | mg/m <sup>3</sup> | fib/ml | Catégorie        | Origine |
|----------|------------------|-----|-------------------|--------|------------------|---------|
| 141-78-6 | Acétate d'éthyle | 400 | 1400              |        | VME 8 h          |         |
|          |                  | 800 | 2800              |        | VLE courte durée |         |
| 108-90-7 | Chlorobenzène    | 10  | 46                |        | VME 8 h          |         |
|          |                  | 20  | 92                |        | VLE courte durée |         |

##### **Valeurs biologiques tolérables (VBT)**

| N° CAS   | Substance     | Paramètres                                | Valeur limite | Substrat | Prélèvement |
|----------|---------------|-------------------------------------------|---------------|----------|-------------|
| 108-90-7 | Chlorobenzène | 4-Chlorocatéchol total<br>(/g créatinine) | 150 mg/g      | U        | b           |

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

##### **Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.



### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

### Protection des mains

Protection contre les projections:

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) > 60 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                        |                                    |           |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------|
| L'état physique:                                       | Liquide                            |           |
| Couleur:                                               | Jaunâtre                           |           |
| Odeur:                                                 | odeur d'ester                      |           |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | env. 77 °C                         |           |
| Point d'éclair:                                        | env. - 4 °C                        | DIN 51755 |
| Limite inférieure d'explosivité:                       | 2,2 vol. %                         |           |
| Limite supérieure d'explosivité:                       | 11,5 vol. %                        |           |
| Pression de vapeur:<br>(à 20 °C)                       | env. 97 hPa                        |           |
| Densité (à 20 °C):                                     | env. 1 g/cm <sup>3</sup>           | DIN 53217 |
| Hydrosolubilité:<br>(à 20 °C)                          | réagit avec l'eau                  |           |
| Solubilité dans d'autres solvants:                     | acétone, dichlorométhane: Miscible |           |
| Température d'inflammation:                            | env. 460 °C                        |           |
| Viscosité dynamique:<br>(à 20 °C)                      | env. 3 mPa·s                       | DIN 53015 |
| Teneur en solvant:                                     | < 75 %                             |           |

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

Réactions avec les acides forts et les alcalis.

Réagit au contact des alcools.

Réagit au contact des amines.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.



Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

**10.5. Matières incompatibles**

alcools, des amines, Des acides et des bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

isocyanates, chlorocarbures, cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de phosphore, oxydes d'azote (NOx).

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DL50/orale/rat > 2000 mg/kg [OCDE 423]

DL50/cutanée: Donnée non disponible.

CL50/inhalatif: Donnée non disponible.

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation de la peau (lapin): Légèrement irritant. [OCDE 404]

Irritation des yeux (lapin): Légèrement irritant. [OCDE 405]

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation de la peau (guinea pig): Négatif [OCDE 406]

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Acétate d'éthyle )

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité: N'est pas classée. [Test Ames: Négatif, OCDE 471]; [Test du micronoyau: Négatif, OCDE 487]

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique**

**Observation diverses**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'évaporation des solvants peut provoquer une irritation des yeux et des muqueuses.

Attention! Risque d'aspiration!

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

CL 50/Brachydanio rerio/96 h = Aucun effet toxique en solution saturée. [OCDE 203]

CE 50/Daphnia magna/48 h = Aucun effet toxique en solution saturée. [OCDE 202]

CI50/Scenedesmus subspicatus/72 h = Aucun effet toxique en solution saturée. [OCDE 201]

CE 50/boue activée > 10000 mg/l [OCDE 209]

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

La transformation avec de l'eau en CO<sub>2</sub> et polyurée est forte favorisée par les soi-disantes anéantisseurs liquides (de l'ammoniac, de la soude ou des alcools, en combinaison avec des savonneux liquides).

Dans les systèmes aqueux, formation de polyurées insolubles et chimiquement inertes (inactives).

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**L'élimination des emballages contaminés**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

|                                                     |          |
|-----------------------------------------------------|----------|
| <b>14.1. Numéro ONU:</b>                            | UN1133   |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>    | Adhésifs |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b> | 3        |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                    | II       |
| Étiquettes:                                         | 3        |



|                                             |             |
|---------------------------------------------|-------------|
| Code de classement:                         | F1          |
| Quantité limitée (LQ):                      | 5 L / 30 kg |
| Catégorie de transport:                     | 2           |
| N° danger:                                  | 33          |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E         |

**Transport fluvial (ADN)**

|                                                     |          |
|-----------------------------------------------------|----------|
| <b>14.1. Numéro ONU:</b>                            | UN1133   |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>    | Adhésifs |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b> | 3        |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                    | II       |
| Étiquettes:                                         | 3        |



|                        |             |
|------------------------|-------------|
| Code de classement:    | F1          |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |

**Transport maritime (IMDG)**

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| <b>14.1. Numéro ONU:</b>                         | UN1133    |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b> | Adhésives |

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Marine polluant: No

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

EmS: F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:** UN1133

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Adhesives

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Y341 / 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): < 75%

##### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### SECTION 16: Autres informations



### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

10 Inflammable.

11 Facilement inflammable.

20 Nocif par inhalation.

22 Nocif en cas d'ingestion.

36 Irritant pour les yeux.

51 Toxique pour les organismes aquatiques.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*